Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8870097
Centre d'intérêt: 751

Devis d'implantation du programme de français, langue maternelle : cours à option, 4e et 5e années du secondaire / Ministère de l'éducation, Direction de la coordination des régions, Direction de la formation générale. -- [Québec] : Le Ministère, 1987.
9 f. ; 22 x 28 cm.

Titre de la couv. Code: 51-5134 ; 8687-707 ; 16-3402-02.

ISBN 2-550-13697-7

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction de la coordination des régions ◆ Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale

Descripteur(s): Programme d'enseignement ◆ Implantation ◆ Français (Langue) ◆ Langue maternelle ◆ Plan de travail ◆ Secondaire (Ordre d'enseignement)

La Direction de la coordination des régions présente le devis d'implantation du programme de français, langue maternelle, cours à option destiné aux élèves de quatrième et cinquième année du secondaire. Le document fournit diverses informations: 1. rappel des faits; 2. structure du programme; 3. conception et organization de l'apprentissage; 4. conditions matérielles d'application du programme d'études; 5. préparation des enseignants. Il s'agit d'un plan de travail minimal qu'entend réaliser le MEQ par l'entremise de ses directions régionales pour assurer avec efficacité sa responsabilité de soutenir les organismes scolaires dans leur obligation d'appliquer les programmes d'études officiels. Chaque milieu doit veiller à ce que l'implantation du programme du français, langue maternelle, cours à option, se fasse à partir de démarches planifiées et coordonnées. Les directions générales, de leur côté, entendent informer et soutenir les responsables des commissions scolaires dans cette démarche d'implantation.

Type de document: d

EDUQ 8870097

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction de la coordination des régions
Direction de la formation générale

51-5134

DEVIS D'IMPLANTATION DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE

COURS À OPTION

4e ET 5e ANNÉES DU SECONDAIRE

MARS 1987

020400

2987001

EDUQ 8870097

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

ISBN: 2-550-13697-7
Dépôt légal: 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

020400
2987001

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉSENTATION	1
1. RAPPEL DES FAITS	2
2. STRUCTURE DU PROGRAMME	3
2.1 DYNAMIQUE DU COURS À OPTION	4
2.2 IDENTIFICATION DES MODULES	5
3. CONCEPTION ET ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE	6
4. CONDITIONS MATÉRIELLES D'APPLICATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES	8
4.1 FICHE TECHNIQUE	8
4.2 MATÉRIEL DE SOUTIEN	9
5. PRÉPARATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS	9

PRÉSENTATION

Conformément au cadre relatif à l'implantation des programmes d'études, la Direction de la coordination des régions présente le devis d'implantation du programme de français, langue maternelle, cours à option. Ce document fournit les principales informations relatives à la nature du programme, à la démarche d'implantation et aux conditions d'application souhaitées. Il s'agit d'un plan de travail minimal qu'entend réaliser le M.E.Q. par l'entremise de ses directions régionales pour assurer avec efficacité sa responsabilité de soutenir les organismes scolaires dans leur obligation d'appliquer les programmes d'études officiels.

La Direction de la coordination des régions souhaite que chaque milieu veille à ce que l'implantation du programme du français langue maternelle, cours à option, se fasse à partir de démarches planifiées et coordonnées. Pour leur part, les directions régionales entendent informer et soutenir les responsables des commissions scolaires dans cette démarche d'implantation.

Ce devis d'implantation a été rédigé par madame Pauline Pelletier de la Direction générale des programmes et par monsieur Gilles Boisvert de la Direction régionale de Trois-Rivières.

1. RAPPEL DES FAITS

Au cours de l'automne 1984, une version préliminaire du programme de français pour le cours à option a été distribuée à tous les conseillers pédagogiques du secondaire. Une présentation rapide des orientations et du contenu de ce programme leur a été proposée de même qu'un relevé simple des possibilités et des exigences qu'il présente.

En 1985-1986, quelques commissions scolaires ont fait connaître au ministère de l'Éducation leur intention d'expérimenter divers modules de ce programme. Au cours de la présente année (1986-1987), environ cent cinquante (150) enseignantes et enseignants devancent l'application obligatoire du programme, laquelle est prévue pour septembre 1987.

La **qualité de l'apprentissage** des matières dites fondamentales fait de plus en plus l'objet des débats publics et un consensus social semble se dessiner autour d'un **français de qualité.** Tous les agents en éducation s'entendent pour dire que des exigences devraient être posées dans toutes les matières pour corriger les lacunes observées et pour améliorer la qualité du français.

Pour sa part, le ministère de l'Éducation entend mettre en place un certain nombre de mesures précises pour s'assurer de la qualité de l'apprentissage du français écrit. L'évaluation des productions écrites en 6e année du primaire et en 5e année du secondaire au cours du mois de mai 1986 en est une. Elle fut suivie d'une large diffusion des résultats. De plus, ces opérations seront reconduites en 1986-1987 et les années subséquentes. Éventuellement, la réussite des élèves aux épreuves ministérielles deviendra une condition de certification des études secondaires en 1988-1989.

Le programme de français du cours à option présente un moyen additionnel pour renforcer les apprentissages des élèves. En principe, **tous** les élèves de 4e et 5e années de la formation générale et de la formation professionnelle peuvent s'inscrire à ce cours, le développement de leur compétence à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit, n'étant pas une condition d'admission.

Un grand nombre d'élèves souhaitent effectivement améliorer leur langue. Ces élèves cherchent les occasions de manifester qu'ils peuvent, personnellement et socialement, assumer la responsabilité de leurs discours. Les projets de communication proposés dans les divers modules, tels le théâtre, le journalisme, etc., peuvent les engager réellement dans la résolution de problèmes concrets de communication. Ces expériences auront un impact certain sur leurs études, leurs professions, leurs relations de travail et leur capacité à communiquer ultérieurement.

2. STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de français du cours à option comprend deux parties. La première présente les orientations générales du cours. Elle précise sa spécificité, ses exigences, de même que ses conditions de réalisation. La deuxième partie comprend six modules qui illustrent six modes de réalisation du cours. Ces modules sont distincts les uns des autres même s'ils se rattachent à une conception commune de l'enseignement et de l'apprentissage.

2.1 DYNAMIQUE DU COURS À OPTION

La dynamique du cours à option prend appui sur une **"pédagogie du projet"**. Les projets de communication se caractérisent essentiellement par l'action (qui dit quoi, à qui, quand, où et comment). La réalisation de projets de communication implique, entre autres:

1) le choix d'un destinataire présent dans le milieu scolaire ou dans l'environnement;
2) l'identification du produit à construire (exposé, interview, table ronde, etc.);
3) l'objet sur lequel portera le travail (stéréotypes, structure du discours, etc.);
4) le type de discours qui précisera cet objet (récit, éditorial, etc.);
5) la programmation des activités (planification, exécution, évaluation).

Par exemple, une équipe d'élèves peut décider de produire des contes pour un groupe d'élèves du primaire en faisant évoluer des personnages qu'ils connaissent à travers des articles de la presse écrite. Pour ce faire, ils auront à se documenter, à construire les contes et à les présenter aux élèves. Toutes les activités contenues dans ce projet seront organisées dans le temps et dans l'espace en fonction d'un calendrier précis d'activités. Les élèves devront respecter ces exigences même si, en cours d'apprentissage, ils croient utile d'apporter certains ajustements à leur projet pour le rendre plus réaliste.

Chacun des modules offre des possibilités différentes de réalisation de projets de communication. Ceux-ci peuvent être axés davantage sur la **réception** de messages que sur l'**émission** de messages, tant à l'oral qu'à l'écrit. Toutefois, quel que soit le module choisi, les élèves auront toujours à produire un discours qui s'adressera à quelqu'un n'ayant pas participé à la construction du projet. Cette contrainte est une des conditions fondamentales de l'application du programme.

2.2 IDENTIFICATION DES MODULES

Les six modules sont identifiés par des codes différents*, en distinguant la quatrième et la cinquième années du secondaire:

	4e	5e
Production	130 494	130 594
Compréhension	130 484	130 584
Journalisme	130 474	130 574
Théâtre	130 464	130 564
Poésie	130 454	130 554
Récit	130 434	130 534

Dans les deux premiers modules, PRODUCTION et COMPRÉHENSION de discours oraux et écrits, les élèves seront amenés, par la pratique de plusieurs types de discours, à prendre conscience de leurs stratégies de compréhension et de production et à les développer. Dans les modules JOURNALISME, THÉÂTRE, POÉSIE et RÉCIT, ils approfondiront plusieurs dimensions d'un type de discours.

En conséquence, si les enseignants et les élèves choisissent d'orienter leur travail de l'année sur la pratique d'un seul type de discours, par exemple, le RÉCIT, ils pourront référer aux modules portant sur la COMPRÉHENSION et la PRODUCTION DE DISCOURS ORAUX ET ÉCRITS afin de mener une réflexion soutenue sur ces habiletés fondamentales. Le module choisi pourra toujours être éclairé des propositions faites dans d'autres modules sur certains aspects spécifiques.

---

* Note: Dans le programme, il n'y a qu'un seul code identifié pour la cinquième année du secondaire. Les nouveaux codes distinguent les cours qui seraient suivis en 4e année et poursuivis en 5e année du secondaire.

3. CONCEPTION ET ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

La pédagogie du projet sollicite largement la participation des élèves et les engage autant dans leurs **actes de parole** que dans leur **façon d'apprendre.** Les élèves seront amenés à résoudre divers problèmes organisationnels, entre autres ceux de la programmation du contenu, des activités et des moyens, tout cela dans la poursuite d'objectifs précis. Ils seront progressivement conduits, non seulement à développer une pensée autonome et critique, mais aussi à prendre conscience des ressources de la langue, tant sur le plan personnel que social.

Les enseignants doivent participer de très près à la réalisation des projets de communication. Tout au long du déroulement des projets, ils faciliteront les décisions, encourageront les efforts et superviseront l'ensemble des activités. Dans ce type de pédagogie, plusieurs hypothèses seront posées au départ et il faudra sans cesse les vérifier, sans avoir nécessairement la clé des solutions ou des réponses. Les risques sont nombreux, mais ils ne sont pas moins grands que les possibilités des élèves et les richesses de la langue française.

Tous les objectifs généraux et terminaux concourent au développement de l'habileté à communiquer en situation réelle et signifiante. Par exemple, dans un projet X, les élèves pourront être amenés à **rendre compte** de leur compréhension d'un ou de plusieurs discours par la diffusion d'un document qui exprime cette compréhension. Ils pourront alors décider de publier un dossier dans le journal de l'école sur les héros de quelques romans choisis en adoptant des points de vue précis ou faire une présentation orale qui explique leurs résultats de lecture.

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

Ce projet suppose, entre autres, que:

1) le contenu à couvrir est déterminé à l'intérieur du projet. Ce contenu ne peut pas être fixé à priori par l'école ou par l'enseignant qui souhaitent imposer aux élèves un programme particulier de lecture ou d'écriture(programme, p. 12, **la négociation**);
2) les données de la situation de communication fixent le cadre organisationnel du travail: circonstances de temps et de lieu, destinataires, référents et autres composantes de la situation (programme, p. 12, **le contrat**);
3) certains instruments doivent être élaborés pour permettre aux élèves d'atteindre leurs objectifs(programme, p. 13, **l'exécution et l'évaluation du projet**).

La dynamique du cours optionnel de français commande la **réalisation achevée** d'un ou plusieurs projets de communication. Une diffusion quelconque des résultats du travail est prévue dès le départ; elle pourra se faire en direct ou en différé, auprès d'un public restreint ou élargi. Le choix du ou des destinataire(s) s'impose pour que l'élève se donne une vision juste des activités qu'il aura à réaliser et du temps qu'il devra y consacrer. Au début de l'année, il serait préférable de mener des projets de courte durée pour habituer les élèves à se donner des méthodes de travail rigoureuses et efficaces.

Il est souhaitable que l'élève réalise durant l'année quelques projets bien étoffés aux fins de la reconnaissance finale de quatre(4) crédits. Il est autant question ici de la longueur que de la qualité de la production, l'une n'excluant pas l'autre et ne remplaçant pas l'autre. Il est particulièrement difficile d'établir une norme commune à tous les élèves, aussi il importe de déterminer préalablement les critères d'évaluation afin de valoriser les efforts réels fournis par les élèves et la qualité de leurs productions. L'évaluation portera autant sur les habiletés langagières et la démarche d'apprentissage que sur le produit et son impact(programme p. 13).

4. CONDITIONS MATÉRIELLES D'APPLICATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

4.1 FICHE TECHNIQUE

4.1.1 Titre:
- Français, langue maternelle (option IV - V)

4.1.2 Numéro du document:
- 16-3402

4.1.3 Date de lancement:
- Octobre 1986

4.1.4 Date d'application facultative:
- Septembre 1985

4.1.5 Date d'application obligatoire:
- Septembre 1987

4.1.6 Statut du programme:
- Optionnel pour les élèves de formation générale et professionnelle de 4e et 5e années du secondaire.

4.1.7 Valeur du programme dans la certification:
- Quatre(4) crédits sont accordés pour chacun des cours en 4e et en 5e années du secondaire.

4.1.8 Temps suggéré:

- Le programme prévoit 100 heures d'activités pédagogiques pour chacune des années de 4e et 5e secondaire.

4.2 MATÉRIEL DE SOUTIEN

- Programme dans sa version officielle.
- Diffusion d'expériences en provenance des milieux scolaires.

5. PRÉPARATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Afin de faciliter l'implantation du programme de français, langue maternelle pour le cours à option, la démarche suivante a été retenue:

- Les sessions s'adresseront à au moins un répondant par commission scolaire;
- Cinq sessions seront tenues au niveau provincial dont deux à Québec pour les régions 01 - 02- 03 - 04 - 08 - 09, et trois à Montréal pour les régions 05 - 06.1 - 06.2 - 06.3 - 07;
- Le nombre maximal de participants retenu pour chacune des sessions sera de 30;
- L'animation sera assumée par des ressources de la Direction de la formation générale.
- L'organisation de ces sessions sera faite par la Direction de la coordination des régions.